



Accusé de réception en préfecture  
02B-242000354-20190204-BUR-AG-19-008-  
DE  
Date de réception préfecture : 08/02/2019

---

**COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DE BASTIA**

*Bureau du 4 février 2019*

**DELIBERATION DU BUREAU  
DE LA  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

---

**OBJET : Travaux d'aménagement et d'extension du siège administratif de la Communauté d'Agglomération de Bastia - Modification du plan de financement.**

L'an deux mille dix-neuf, le quatre février à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur François TATTI.

**ETAIENT PRESENTS :** François TATTI, Michel ROSSI, Jean-Jacques PADOVANI, Guy ARMANET, Jean-Louis MILANI, Françoise VESPERINI, Serena BATTESTINI.

**ABSENTS :** Gilles SIMEONI, Pierre-Michel SIMONPIETRI, Pierre-Noël LUIGGI, Julien MORGANTI, Jean-Michel SAVELLI, Louis POZZO DI BORGO.

**Nombre de membres composant le Bureau : 13  
Nombre de membres en exercice : 13  
Quorum : 7**

**Votants : 6  
Pour : 6  
Abstention : 1**

**Monsieur François TATTI ouvre la séance.**

*Bureau du 4 février 2019*

**OBJET : Travaux d'aménagement et d'extension du siège administratif de la Communauté d'Agglomération de Bastia - Modification du plan de financement.**

Le Bureau ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en communauté d'agglomération ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 16 avril 2014 désignant les membres du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 30 juin 2014 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 23 février 2016, portant à 12 le nombre de vice-présidents ;

Vu les délibérations du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia du 23 février 2016 relatives à l'élection de M. Jean Michel Savelli en qualité de 11<sup>ème</sup> vice-président et de M. Louis Pozzo di Borgo en qualité de 12<sup>ème</sup> vice-président ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 25 avril 2017 qui délègue compétence au Bureau pour l'approbation des demandes de financements ;

Vu la Loi de finances pour 2018 ;

Vu le courrier du Préfet de la Haute-Corse en date du 20 mars 2018 relatif à l'appel à projets 2018 pour la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) ;

Vu le Programme Pluriannuel d'Investissement 2016-2020 de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que neuf axes d'opérations sont éligibles à un financement au titre de la DETR ;

Considérant qu'au regard de l'axe 4, patrimoine bâti et scolaire, de la DETR 2019, les travaux d'extension et de restructuration des sièges communautaires, font partie des opérations éligibles ;

Vu le règlement transitoire d'aides aux communes, intercommunalités et territoire de la Collectivité de Corse, en date du 28 juin 2018 ;

Vu la nécessité de procéder à des travaux d'aménagement et d'extension des locaux du siège administratif de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération en date du 18 septembre 2017 actant le plan de financement initial du projet prévoyant une tranche fonctionnelle dédiée à la rénovation énergétique ;

Considérant que le scénario de mise en œuvre choisi suite aux préconisations de l'audit énergétique réalisé par le cabinet AD 3e Conseil ne permet pas de bénéficier d'aides de l'ADEME, et par conséquent de mettre en œuvre une tranche fonctionnelle dédiée à la rénovation énergétique ;

Vu la délibération en date du 9 avril 2018 actant le plan de financement modifié, supprimant les deux tranches fonctionnelles du projet ;

Vu l'estimation des travaux établie par le maître d'œuvre du projet en date du 20 décembre 2018 ;

Bureau du 4 février 2019

**OBJET : Travaux d'aménagement et d'extension du siège administratif de la Communauté d'Agglomération de Bastia - Modification du plan de financement.**

Considérant la non-obtention de la subvention au titre de la DETR 2018 ;

Considérant que le plan de financement de l'opération doit être modifié ;

Considérant la possibilité de solliciter 50% de soutien auprès de la Collectivité de Corse au titre de la dotation quinquennale, au regard du nouveau règlement des aides ;

Vu le rapport présenté en Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré, le bureau ;

**APPROUVE**

**(A la majorité – Abstention : Serena Battestini)**

-La candidature à l'appel à projets 2019 en vue de bénéficier de la DETR, avec le projet d'aménagement et d'extension du siège administratif de la CAB et l'engagement de la collectivité à prendre en charge les financements éventuellement non acquis ;

-La demande auprès de la Collectivité de Corse de porter à 50% son intervention au titre de la dotation quinquennale ;

-Le projet des travaux d'aménagement et d'extension du siège administratif de la Communauté d'Agglomération de Bastia et son nouveau plan de financement comme suit :

- <b>Dépenses</b>	1 752 755 € HT		
- <b>Recettes</b>			
- Collectivité de Corse -Dotation quinquennale 2015-2019 :		50,00%	876 377,50 €
- Collectivité de Corse- Contrat d'agglomération 2018 :		15,69%	275 000,00 €
- Etat (DETR 2019) :		14,00%	245 385,70 €
- Autofinancement CAB :		20,31%	355 991,80 €

**AUTORISE**

Le Président à accomplir toutes formalités et à signer tous documents nécessaires à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

**LE PRESIDENT**



**François TATTI**

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification.**